



A la Une

Transports scolaires - circuits et arrêts



Le projet d'un nouveau schéma départemental pour les transports à la rentrée 2012/2013 proposé par le conseil général n'a pas recueilli un accueil favorable sur le canton. Notre commune est évidemment concernée, rappel des faits :

Les critères retenus par le Conseil Général pour son étude reposent sur 3 axes :

- Matérialisation d'un périmètre circulaire de 2 km autour de chaque établissement scolaire, pas de point d'arrêt dans ce cercle
- Matérialisation d'un périmètre circulaire de 1km autour des bourgs et regroupement des points d'arrêt situés dans le cercle en un seul point au cœur du bourg
- Maintien des points en dehors de ces périmètres si le nombre d'enfants est supérieur à 3, si la pérennité du point d'arrêt est assurée (urbanisme) et fonction de l'inter-distance entre les PA.

Après application de ces paramètres les circuits seront restructurés en fonction des points d'arrêt restants avec un renforcement de la sécurisation.

Pour Branville-Hague, le Conseil Général propose donc, pour respecter le 2ème axe, la suppression du point d'arrêt de Délasse sur le circuit collégien.

Suite à trois réunions (09/12/2011, 4 et 17/01/2012) entre la CCH, les Maires et un représentant du CG et suite aux remarques formulées par les municipalités concernées, un courrier de synthèse a été adressé au président du CG le 07/02/2012 par la CCH.

Ce courrier reprend l'avis de toutes les municipalités, pour notre commune, il est précisé ce qui suit : « **Le maintien de l'arrêt est demandé. L'urbanisation de la commune est divisée en deux parties égales qui nécessitent deux arrêts qui seront l'un et l'autre pérennisés. La suppression d'un arrêt contraindra 10 collégiens à cheminer à pied le long d'une route sans trottoir.** »

Car c'est bien là le cœur du problème, la sécurité des enfants. Notre point de vue là-dessus est clair : on ne peut pas vouloir renforcer la sécurité des points d'arrêts des circuits scolaires en occultant le chemin que devront prendre les enfants concernés pour rallier ces points d'arrêt, en l'occurrence le long d'une route fréquentée et ne comportant pas de trottoir permettant une circulation totalement sécurisée.

Le courrier de la CCH adressé au Président du Conseil Général exprime donc son désaccord et sollicite un entretien autour de ce projet.

En parallèle de cette action, une pétition publique intitulée REFUSONS LA SUPPRESSION DE 2500 ARRETS DE CARS SCOLAIRES DANS LA MANCHE ! circule et a recueilli jusqu'ici plus de 1700 signatures, ... à suivre

Actualités**CE QU'IL FAUT RETENIR****... Sur la commune**

Pose de la clôture bois terminée



Environ soixante personnes étaient présentes pour la cérémonie des vœux du Maire le dimanche 15 janvier 2012

... En Projet

Construction d'un muret le long du talus derrière la mairie pour accueillir les panneaux électoraux et permettant également le maintien du bas du talus

Travaux devant être terminés d'ici la mi-mars, la mise en place des panneaux doit être faite pour le 06 avril

**... Rappel de réglementation :  Le brûlage des végétaux**

ARTICLE 3 : Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7 cm, **est autorisé en dehors de la période du 1er avril au 31 octobre** à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, sous les conditions suivantes :

- Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures (heure légale),
- Tout feu doit être éteint au coucher du soleil,
- Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation des fumées,
 - Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur une voie publique ou un lieu habité, ou de transporter des flammèches pouvant provoquer un incendie.
 - Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés.

Par temps de brouillard, tout brûlage est interdit, les fumées étant susceptibles d'aggraver les conditions de circulation.

... sur votre agenda

- **Dimanche 11 mars** : Repas des aînés
- **Samedi 30 mars** : Soirée théâtre à Gréville-Hague au profit de l'APE de Sainte-Croix-Hague
- **Samedi 21 avril** : Carnaval organisé par le comité des fêtes

Association **LE COMITE DES FETES**

Le 9 décembre avait lieu à la salle de Branville un « atelier art floral » vous permettant de réaliser une composition florale de Noël.

Le lendemain pour l'arbre de Noël de Branville, un spectacle suivi d'un goûter a été offert aux enfants. Le magicien Makito a effectué de nombreux tours avec la participation des enfants.



Le soir, un repas a été servi par le Comité des fêtes aux 80 convives présents !

Le Comité des fêtes.

Président : Francis Guillaume

Vice président : Pascal Guillaume

Trésorière : Sabrina Tripey

Secrétaire : Brigitte Undreiner

Membres : Claude Durel, Georges Guillaume, Norbert Mesnil, Franck Tripey, Gilbert Carré, Nelly Noël.

Dates à retenir :

20 avril – assemblée générale

21 avril – carnaval

26 août – méchoui

8 décembre – Noël des enfants & repas des Branvillais

Association **LE CLUB 2000 et L'APE de Ste-Croix-Hague**

Les parents d'élèves et des bénévoles de la commune se sont mobilisés pour le téléthon : Vente de crêpes et de roses..pour le canton c'est un chèque de 12000€ remis à l'A.F.M. bravo à tous et à l'année prochaine!!

Association **HAGUE VACANCES LOISIRS**

Vacances de février (du 13/02 au 24/02 sur Vasteville): un bilan de 59 inscrits au total pour ces vacances avec 43 enfants pour la première semaine et 32 pour la seconde !

Prochaines vacances de Pâques (toujours sur Vasteville) :

du mardi 10/04/2012 au vendredi 13/04/2012

et du lundi 16/04/2012 au vendredi 20/04/2012

Pour finir**RECETTE CREPES PARTY**

La Chandeleur, Mardi-Gras : c'est le moment idéal pour faire « sauter » les crêpes.

Les longues nuits d'hiver se terminent et les jours rallongent : Chandeleur vient du mot « chandelle » et est liée à la lumière. On retrouve, dans la symbolique de la crêpe, dans sa forme et sa couleur, le soleil, qui est enfin de retour.

L'histoire de la crêpe est très ancienne. Depuis presque 10 000 ans, crêpes et galettes font partie de la nourriture de nombreux peuples.

C'est un mets peu cher, facile à réaliser, et que l'on peut varier à l'infini.

Elles sont nature, parfumées ou flambées, salées ou sucrées ; elles constituent des entrées consistantes, un plat de résistance, d'excellents desserts ou de bons gouters ;

Vous pouvez les présenter pliées, roulées, en cornet, en aumônière ou en gâteau de crêpes.

RECETTE**250g de farine****½ litre de lait****3 œufs****1 pincée de sel****1 cuillère de beurre fondu**

Mettre la farine dans une terrine, faire un puits, y casser les œufs entiers, ajouter le beurre, le sel et un peu de lait ; travailler énergiquement la pâte pour la rendre légère ; ajouter progressivement le reste du lait ; la pâte doit être lisse et claire ; laisser reposer 1 heure ;

Bien chauffer la poêle, graisser et verser un peu de pâte en agitant la poêle pour bien l'étaler ; retourner dès que la crêpe est dorée et cuire sur le deuxième côté. Servir chaud.

Crêpes légères : remplacer le lait par du cidre ou de la bière ; ou incorporer (à la dernière minute) les blancs d'œufs battus en neige.

Crêpes tout chocolat : pour les gourmands, incorporer du cacao en poudre à la pâte.

Crêpes technicolor : pour créer la surprise, colorer votre pâte avec du sirop de menthe ou de fraise et vous aurez des crêpes vertes ou roses !

A vos fourneaux, et à vos créations !

POUR SE DETENDRE ... SUDOKU

	7							3
6	8		7	5	1	9		
9		2	8					
			6			4	9	
8								7
	5	9			4			
					2	1		4
		4	3	7	8		6	9
	9							8

Solution du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	C	O	S	T	I	L		P	I
II	R	U	E		R	A	D	E	
III	I	F				V	E	N	T
IV			M		E	O	L	E	
V	B	R	A	N	V	I	L	L	E
VI	R	A	I	E		R	E	O	
VII	I	N	S	E	E			P	C
VIII	S	S	O		R		B	E	C
IX	E		N	O	E	L			H